

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Avril 1998

Québec, le 23 avril 1998

Monsieur Bernard Lachance
Directeur général
Collège de Bois-de-Boulogne
10555, av. de Bois-de-Boulogne
Montréal (Québec) H4N 1L4

Objet : Troisième suivi apporté au rapport d'évaluation des programmes en Techniques de l'Informatique

Monsieur le Directeur général,

La Commission a examiné, lors de sa réunion du 21 avril 1998, le suivi apporté au rapport d'évaluation des programmes de *Techniques de l'informatique* conduisant au DEC (420.01) et à l'AEC (901.91) par le Collège de Bois-de-Boulogne. Dans le cas du programme de DEC, la Commission avait recommandé que ce programme ne soit plus dispensé dans les conditions qui prévalaient au moment de l'évaluation. La Commission avait alors formulé cinq recommandations qui portaient sur la pertinence du choix des cours de l'option *Gestion de réseaux*, la révision complète des objectifs du programme et l'application des nombreuses recommandations contenues dans le *Rapport d'Actualisation* du programme, l'amélioration du climat de travail et de concertation au Département, l'aménagement de laboratoires bien équipés et, enfin, l'offre d'un soutien technique adéquat. Tel que convenu, la Commission a procédé à une réévaluation du programme de DEC et ses conclusions apparaissent dans le rapport ci-joint.

La Commission constate que le Collège a apporté des suites satisfaisantes à chacune des recommandations qu'elle lui avait adressées. Ainsi, les cours de l'option *Gestion de réseaux* ont été modifiés de manière à les rendre plus cohérents avec les objectifs du programme. L'offre complète des cours de cette option sera revue en profondeur à la lumière de la révision prochaine du programme ministériel. Les objectifs du programme

ont été révisés et les recommandations du *Rapport d'actualisation* sont, pour la bonne part, appliquées ou en voie de l'être. Le climat de travail s'est amélioré au Département et la mise en place de structures nouvelles favorisent la concertation entre les différents intervenants. Le programme dispose de laboratoires neufs, accessibles et fonctionnels qui sont équipés d'appareils et de logiciels récents.

Les problèmes de soutien technique ont été solutionnés. La Commission note que le Collège a aussi apporté des améliorations tangibles aux différents aspects du programme à propos desquels la Commission avait formulé des suggestions et des invitations.

Concernant le programme d'AEC, la Commission avait adressé trois recommandations au Collège. Ces recommandations touchaient le soutien technique et l'accès aux laboratoires, la diffusion des exigences de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) auprès des formateurs ainsi que l'encadrement et l'évaluation des stages. La Commission a considéré les suites apportées à ces recommandations à partir des informations obtenues sur les deux programmes *Concepteur d'applications informatiques* et *Programmeur analyste en orienté objet* qui remplacent le programme évalué que le Collège n'offre plus.

La Commission reconnaît que des suites satisfaisantes ont été apportées à chacune des recommandations qu'elle avait formulées au moment de l'évaluation. Le Collège a amélioré l'accès aux laboratoires et le soutien technique. Le Collège a pris les moyens pour s'assurer que les intervenants soient informés adéquatement de la PIEA. En ce qui a trait aux stages, la documentation qui en traite, l'encadrement et l'évaluation des apprentissages se sont améliorés sensiblement.

Enfin, la Commission tient à souligner tout le travail investi dans le relèvement du programme d'*Informatique* dont elle reconnaît maintenant la qualité de la mise en oeuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs

Le président,

Jacques L'Écuyer